

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jonathan Moreau	1.1	Maire	42 000	21 000	8 863	
Denis Desaulniers	1.2	Maire suppléant	14 000	7 000		
Jean-Pierre Lamontagne	1.3	Conseiller	14 000	7 000		
Alexandre D'Amour	1.4	Conseiller	14 000	7 000		
Daniel Laflamme	1.5	Conseiller	14 000	7 000		
Jason Bergeron	1.6	Conseiller	14 000	7 000		
Prescylia Bégin	1.7	Conseiller	14 000	7 000		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).